

**Perte de contrôle lors du roulement à l'atterrissage,
sortie latérale de piste, rupture du train d'atterrissage**

Aéronef	Avion APM 20 « Lionceau » immatriculé F-GRKA
Date et heure	Jeudi 18 août 2011 à 15 h 07 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome d'Amboise-Dierre (37)
Conséquences	Avion fortement endommagé

⁽¹⁾Heure locale.

⁽²⁾L'aérodrome d'Amboise-Dierre est pourvu de deux pistes parallèles accolées. La piste sud de 25 m de largeur est revêtue, la piste nord de 60 m de largeur ne l'est pas.

CIRCONSTANCES

De retour d'un vol local d'environ 25 minutes avec un passager, le pilote se présente en finale pour la piste 29 non revêtue⁽²⁾ avec un vent du 190° pour 6 kt. Il indique qu'il a accompli l'atterrissage en gardant le manche légèrement vers l'avant. Lors du roulement à l'atterrissage, l'avion s'écarte à gauche de l'axe de piste. Il tente sans succès de contrôler la trajectoire à l'aide des palonniers. En passant sur la piste revêtue, le train avant plie, le train principal droit se rompt et l'avion s'immobilise.

Aucune défaillance technique n'a été constatée sur l'avion.

Les traces laissées sur la piste en herbe indiquent que l'avion était en dérapage.

Le pilote détient une licence PPL(A) depuis décembre 2008 et totalisait, le jour de l'accident, 126 heures de vol, deux heures sur type dont une heure accomplie dans les trente derniers jours.

CONCLUSION

L'accident est probablement dû à une action inadaptée sur les palonniers lors du roulement à l'atterrissage. La faible expérience du pilote sur type a probablement contribué à la perte de contrôle. Le vent travers, bien que faible, a pu également être un facteur contributif.

La pliure de la jambe du train avant et la rupture du train principal pourraient être expliquées comme la conséquence de fortes contraintes latérales exercées sur ces derniers lorsque les pneumatiques ont retrouvé de l'adhérence au moment où l'aéronef est passé sur la piste revêtue.